

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRÉCIS DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon...	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 1^{er}
de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 28 Novembre

Les renseignements abondent aujourd'hui sur les incidents qui se sont produits dans le travail de formation du nouveau ministère et il est facile, pour peu qu'on veuille les consulter, de dégager la pensée qui a déterminé M. de Broglie dans le choix de ses collaborateurs.

La composition du cabinet a été, comme on le sait, des plus laborieuses, et il y avait lieu de s'attendre à ce qu'il en fût ainsi, du moment que la loi de prorogation qui doit servir de pivot à l'évolution politique actuelle était interprétée d'une façon toute opposée par les divers groupes qui composent la majorité.

Le centre droit, que l'on regarde avec quelque raison comme l'auteur de cette loi, devait nécessairement faire triompher son interprétation. Les paroles prononcées récemment par M. le duc d'Audiffret-Pasquier dans une réunion de ce groupe, et d'autre part le discours abominablement monarchique de M. Ernoul, dans le courant de la discussion de la loi de prorogation, établissaient d'une façon assez précise le terrain de la lutte, et l'on a fait remarquer ici même, au sujet des déclarations de M. le duc d'Audiffret, qu'aux yeux du gouvernement tout aussi bien que du centre droit, la création du régime septennaire était une œuvre sérieuse.

Or, ni M. Ernoul, ni M. de la Bouillerie ne pouvant accepter sans réserve cette interprétation, et le cabinet n'ignorant pas que l'occasion allait se présenter où il faudrait s'expliquer, des modifications dans sa composition étaient devenues indispensables. — Disons d'opinion par la force des choses que crée le manque d'homogénéité de la majorité de l'Assemblée, il ne pouvait pourtant l'être aussi dans la ligne de conduite et sa direction de gouvernement. Le président de la république a donc été réduit à opter, pour le choix de ses ministres, entre la droite pure et le centre droit renforcé de la droite modérée. — C'est la droite pure, on le sait, qui, au dernier moment, a dû être sacrifiée, et M. Ernoul et de la Bouillerie se sont retirés, entraînant dans leur retraite, mais pour des motifs différents, M. Batbie et M. Bégle.

Si, comme nous le disions hier, le changement de ministère qui vient de s'effectuer ne nous semble pas impliquer une modification bien importante dans la direction des affaires, on aurait tort de ne lui attribuer qu'une influence par trop restreinte sur la situation des partis. Une conséquence importante même en ressort tout d'abord : c'est la rupture que nous avions prévue, et qui est, aujourd'hui consommée, entre les groupes extrêmes de la majorité et le centre droit. On ne lira pas sans un vif intérêt les détails piquants qu'a bien voulu nous fournir à ce sujet un de nos amis et que nous donnons plus loin.

Par suite de cette rupture, le gouvernement, à peine installé, risquerait de perdre la majorité, et d'être à son tour obligé de céder la place. Il faut, donc, si l'on veut vivre, qu'il s'efforce de retrouver ailleurs les quatre-vingts ou cent voix qui vont lui manquer, et il ne saurait les trouver que dans le centre gauche. Or il n'est pas probable que ce groupe accorde, sans conditions et sans garanties, l'appui de son active confiance à un gouvernement qui lui a fait, dans son sein, une part si petite.

S'il est donné d'un véritable esprit politique, le cabinet de Broglie-Decazes, saura tirer parti tant pour lui que pour le pays d'une situation qui s'est d'elle-même imposée. Il faut pour cela qu'il entre résolument dans une voie libérale et qu'il rompe franchement avec tout espoir de ramener à lui d'anciens alliés qu'il ne saurait plus retrouver. La brouille qui les sépare est définitive, et le langage de ses amis d'hier, qui sont aujourd'hui pour lui d'irréconciliables adversaires, ne doit lui laisser, à cet égard, aucun doute.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

On nous écrit de Versailles, 27 novembre :

Lorsque vous regarderez la liste du nouveau ministère, vous vous demanderez peut-être en quoi il diffère du précédent, et quel intérêt il pouvait y avoir à remplacer MM. Ernoul et de la Bouillerie, deux législistes, par MM. de Larcy et Depierre, deux autres législistes ?

Ce serait là, permettez-moi de vous le dire, montrer une grande naïveté ou une ignorance parfaite du monde politique.

En effet (mais vous n'allez pas me croire), le changement, ou, si vous voulez, la substitution indiquée, est toute une révolution, et hier soir, plusieurs membres des Réservoirs en parlaient avec autant d'indignation que s'il s'agissait de l'arrivée aux affaires de MM. Chalmel-Lacour et Naquet.

M. de la Bouillerie appartient aux chevaliers légers. M. Depierre, simplement à la droite. Un abîme, vous le voyez !

MM. de la Bouillerie et Ernoul, interpellés par le maréchal, ont déclaré considérer la prorogation de 7 ans comme un simple expédient destiné à laisser au monarque de droit divin le temps de se reconnaître et de se résigner aux sacrifices nécessaires pour devenir possible. MM. de Larcy et Depierre pensent peut-être la même chose, mais ils ne le disent pas. Deuxième abîme.

Il y a plus : M. Lucien Brun, de la part du Roi, a signifié à MM. Depierre et de Larcy qu'ils eussent à ne pas figurer dans un ministère d'où on excluait un ami du drapeau blanc comme M. de la Bouillerie, un ami des évêques comme M. Ernoul. Ces messieurs avaient d'abord purement et simplement obéi. Ils se sont déclarés à diverses reprises décidés à défendre le pouvoir du maréchal aussi bien contre les tentatives henricquistes que contre celles de l'empire ou de la république rouge.

Quant à MM. de Broglie et Decazes, ce sont purement et simplement des révolutionnaires. Ils se sont déclarés à diverses reprises décidés à défendre le pouvoir du maréchal aussi bien contre les tentatives henricquistes que contre celles de l'empire ou de la république rouge.

Ignoré s'ils ont parlé des intrigues orléanistes.

Enfin (*horresco referens*), ils ont admis dans leurs rangs un ancien ministre de M. Thiers, un membre du centre gauche, M. de Fourtou, qui avait, il est vrai, voté avec eux, mais qui garde toujours au fond du cœur un certain levain d'orgueil.

Aussi la rupture avec la droite est-elle à peu près consommée, et l'un des ministres démissionnaires, et non appelé, a pu hier sans exagération dire qu'en s'en allant il emportait avec lui 80 voix.

Ces 80 voix, le ministère les retrouvera-t-il ?

au centre gauche ? C'est probable. On est un peu las de lutter, on sent que le pays a besoin de repos et réclame à des luttes stériles, on veut enfin montrer sa bonne volonté tout en se disant peut-être que cette façon d'agir est la meilleure pour démontrer l'impuissance absolue de ce ministère qu'un député a déjà baptisé le *ministère des gascos*.

M. Depierre est de Toulouse.

M. Decazes, de Bordeaux.

M. Magne et de Fourtou viennent de la Dordogne.

MM. de Larcy et le sous-secrétaire d'Etat Baragnon appartiennent à la partie sud-est de la France, mais leur accent permet de les confondre avec les natifs des bords de la Garonne.

C'est le cas de répéter le mot de Louis XVIII : « La France est gouvernée par des hommes du Midi et par des idées du Nord. »

Le même monarque disait souvent : « Si j'avais deux fils, l'aîné serait dauphin. Quant au plus jeune je lui conseillerais de se faire avocat à Bordeaux et je suis certain qu'il passerait bientôt par-dessus son aîné. »

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans l'Ordre :

Le bruit de l'abdication du comte de Chambord ayant circulé à la Bourse, l'Univers prend la peine de le démentir, et rappelle cette parole textuellement empruntée à l'un des manifestes royaux : « Je n'abdiquerai pas. »

« Il faut s'y tenir », dit l'Univers.

Nos renseignements personnels confirment les informations du journal législiste. Nous avons lieu de croire qu'une nouvelle tentative a été faite auprès du comte de Chambord, pour obtenir une abdication. Quatre membres de l'Assemblée seraient venus lui exposer que l'unique moyen de sauver la monarchie était d'abdiquer en faveur du comte de Paris. Mais nos renseignements, qui émanent d'une source autorisée, ajoutent que le comte de Chambord a refusé d'entendre cette étrange proposition et a coupé court à l'entretien par ces mots : « Non, messieurs ! non, une fois pour toutes ! non, et jamais ! »

Le Times ne semble pas croire que la besogne du nouveau gouvernement soit aussi facile qu'elle peut le paraître à certaines gens.

Le gouvernement français a promis, ou plutôt menacé de faire une loi sur la presse, une autre sur les municipalités, et une troisième, non moins importante sur le mode d'élection des députés à l'Assemblée.

Ces lois doivent être présentées dans un bref délai, et le duc de Broglie a sans doute de bonnes raisons pour penser qu'il pourra, et avec avantage, se charger de la besogne de M. Bégle, mais il lui existe encore en France un parti libéral, qui s'agitait fort, si le gouvernement faisait une proposition de nature à outrager ce que les gens raisonnables et amis d'une saine démocratie considèrent comme les traditions libérales du pays : les bonapartistes entraîneraient avec eux une suite nombreuse, et la position des conservateurs deviendrait plus critique et plus instable que jamais.

Les électeurs conservateurs de Seine-et-Oise se sont réunis hier au Grand-Hôtel, à l'occasion de la candidature de M. Lévy, qui se présente en opposition à M. Calmon.

D'après la Gazette de France, cette candidature était strictement conservatrice, et le candidat devait se déclarer prêt à soutenir la politique de la majorité ; c'est comme théoriste, comme « partisan de la république conservatrice » que M. Lévy se présente.

Dans une réunion des électeurs de Corbeil, d'Essonne et des communes environnantes, M. Farjas, conseiller général de l'Oise, désigné à l'unanimité comme candidat à la députa-

tation, a demandé qu'on choisît à sa place M. Calmon.

Cette proposition a été adoptée.

Le Journal de Paris nous annonce ainsi une loi faite en vue de placer M. Batbie :

On assure qu'un projet de loi sera prochainement présenté, pour autoriser le gouvernement à séparer les fonctions de ministre président le conseil d'Etat de celles de ministre de la justice.

On aurait là une occasion toute naturelle d'appeler M. Batbie à des fonctions qu'il remplirait à merveille, et de lui montrer qu'on n'oublie pas le dévouement dont il vient de faire preuve en s'effaçant dans la combinaison ministérielle pour faciliter l'entrée d'un second membre du centre gauche dans le conseil des ministres.

On a distribué hier :
1^o La proposition de loi ci-après de M. le baron de Jancz :

Les membres de l'Assemblée nationale qui ont accepté les fonctions d'ambassadeur, de ministre plénipotentiaire et de sous-secrétaire d'Etat devront, dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi, opter entre leurs fonctions et le mandat de député. Faute d'option dans ce délai, ils seront déclarés démissionnaires par le président de l'Assemblée nationale.

2^o L'amendement suivant de M. de Jancz à la proposition Philippoteaux :

Les officiers de terre et de mer qui font partie de l'Assemblée nationale ne pourront être investis de commandements militaires sans être déclarés *ipso facto* démissionnaires. Ceux d'entre eux qui se trouvent aujourd'hui dans cette situation devront, dans les huit jours qui suivront la promulgation de la loi, résigner leurs commandements ou donner leur démission de représentants du peuple. Faute d'option dans ce délai, ils seront déclarés démissionnaires par le président de l'Assemblée nationale.

On écrit de Vienne :

Le Vaterland, organe catholique de Munich, publie le 26 un article dans lequel il démontre que bien que l'Allemagne ait enlevé à la France la somme colossale de près de six milliards, le peuple allemand souffre bien davantage et l'ouvrier « ne saura bientôt plus comment faire pour ne pas laisser mourir de faim sa femme et ses enfants. »

Quant à la Bavière, la feuille catholique établit par des chiffres que, si la diète accorde le nouveau crédit demandé par le ministère de la guerre, il ne lui restera d'autre ressource que de faire un emprunt de 18 millions de florins pour subvenir aux sacrifices que le nouvel empire allemand exige de la Bavière.

Le Vaterland dit à ce propos : « Donc, voilà les bienfaits de la « sainte guerre » contre la France. Nous avons tout perdu, on ne nous donne pas un sou de l'argent provenant du peuple français, au contraire, il faut que nous fassions des dettes ! Nous avons gagné, en revanche le militarisme prussien et une cherté inouïe des vivres ; c'est vraiment à faire ouvrir les yeux aux plus stupides. »

L'American Register nous communique la dépêche suivante en date de Philadelphie, 26 novembre, soir.

L'affaire du *Virginian* entre dans une phase pacifique et tout fait espérer que la paix sera conservée.

Le gouvernement espagnol, par son ambassadeur à Washington, informe le gouvernement des Etats-Unis que l'Espagne est prête à restituer le *Virginian* et à accéder à toutes les autres demandes des Etats-Unis, pourvu qu'on puisse établir que le *Virginian* avait droit à la protection du drapeau américain.

Le gouvernement des Etats-Unis, en réponse, demande la restitution du *Virginian* avec les survivants avant d'entamer toute autre négociation.

Aucune réponse officielle n'a encore été reçue, mais le général Sickles, ministre des

Etats-Unis à Madrid, a officiellement informé son gouvernement que l'Espagne était prête à lui restituer le *Virginian*.

On mande de Saint-Petersbourg :

Le texte du traité de paix qui a été conclu le 25 août dernier entre le général Kaufmann et le khan de Khiva vient d'être publié à Saint-Petersbourg.

Par ce traité, Seïd Muhammed Rachin Bahadur Khan se déclare l'obéissant serviteur de l'empereur de toutes les Russies. Il renonce au droit d'entretenir des relations directes avec les souverains et les khans voisins, de conclure avec eux des traités de commerce et autres, ou d'entreprendre contre ces souverains et khans des opérations hostiles sans la connaissance et la sanction des autorités russes suprêmes de l'Asie centrale.

Le Khan cède à la Russie tout le territoire de la rive droite de l'Amou, avec tous ses habitants sédentaires ou nomades.

Les steamers russes et autres navires appartenant au gouvernement russe ou à des citoyens russes auront le droit de libre navigation sur l'Amou ; les navires de Khiva ne pourront naviguer sur l'Amou que s'ils en ont reçu l'autorisation des autorités russes de l'Asie centrale. La Russie pourra construire sur la rive gauche de l'Amou les forts qu'elle jugera nécessaires, et le khan de Khiva sera responsable de la sécurité de ces forts.

D'autres clauses du traité disposent que le Khan de Khiva pourra désormais être visité par les marchands russes, qui auront le droit de le parcourir dans tous les sens sous la protection des autorités locales, et sans être tenus à payer aucune redevance. Les marchands russes pourront, en outre, du droit de libre transit. Les Russes ne pourront toutefois entrer dans le khatan sans être munis d'un passeport, et tout criminel russe, réfugié sur le territoire du khatan, devra être recherché par la police du Khan et livré à la Russie. L'abolition de l'esclavage, déjà proclamé par le Khan, sera maintenue, et le gouvernement du Khan paiera à la Russie deux millions deux cent mille roubles, à titre d'indemnité de guerre, et le droit de fournir la somme par parties et d'échelonner les versements de façon à ce que le dernier paiement ait lieu le 13 novembre 1993.

Les journaux de l'extrême droite ont commencé dès aujourd'hui leur campagne contre le nouveau ministère. Ils y mettent même un certain bruit. Ils ne s'attardent pas aux regrets d'une séparation pénible : ils entrent, au contraire, et de plain pied, dans la voie des récriminations, et ne prennent pas même le soin d'adoucir, dans leur langage, l'expression de leur colère et de leur désappointement.

On en jugera par ces deux citations, empruntées l'une à l'Union et l'autre à l'Univers :

« Le ministère est constitué, on a vu MM. de la Bouillerie et Ernoul ont dû abandonner leurs portefeuilles. La retraite de ces deux ministres donne au nouveau cabinet son véritable caractère. »

« Défenseurs convaincus et énergiques des principes sociaux que représente la droite, MM. de la Bouillerie et Ernoul ne peuvent disparaître sans nous laisser sous le coup d'une appréhension qui ne justifie que trop nos prévisions et que les noms de MM. de Larcy et Depierre ne parviennent point à dissiper. »

« M. le duc de Broglie commence à jeter à l'eau le côté droit », mais pour accomplir cette besogne il agit prudemment.

« Eliminer MM. de la Bouillerie et Ernoul, en les remplaçant par MM. Depierre et de Larcy, c'est un acte d'habileté qui ne nous trompe point, mais qui nous laisse le profond regret de voir une partie de la droite accepter d'être dupée. »

Passons maintenant à l'Univers :

« La combinaison ministérielle aura du moins un avantage, c'est de démasquer plus d'une intrigue et de détruire plus d'une illusion. Le Constitutionnel assure que M. Decazes avait exigé, pour entrer, qu'on lui sacrifiât MM. Er-

noul et de la Bouillerie. C'est fait. D'autre part, s'il faut en croire l'un des chefs du parti royaliste, qui en parlait hier publiquement et librement, le maréchal avait donné sa parole que la droite ne serait pas affaiblie dans le nouveau ministère. Le maréchal croit sans nul doute que la droite n'est pas affaiblie ; mais assurément M. de Broglie ne le croit pas. »

On voit par ces quelques lignes que messieurs de la droite extrême n'y vont pas de main morte, et qu'ils sont passés maîtres dans l'art d'enchaîner les insinuations les plus désagréables dans le style le plus amer.

Nous attendons avec une certaine curiosité la riposte des journaux du gouvernement. La lutte sera, croyons-nous, aussi intéressante qu'animee, et nous nous plairons à juger des coups.

M. Dameth, dont le nom est bien connu de nos lecteurs, publie, dans le Journal de Genève, un intéressant article, consacré à l'examen de la situation créée par la prorogation des pouvoirs du président de la République.

Nous en reproduisons ci-après la conclusion :

« Autant la masse de la nation française paraît résolue à faire un essai sérieux de République, autant elle témoigne de bon vouloir de se garder l'ordre et la paix publique et à attendre que du jeu régulier des institutions l'accomplissement de ses desirs. Les plus violents orages du ciel parlementaire passent sur le pays sans y produire d'agitation matérielle. »

Pendant la campagne fusionniste, cause inévitable de tant d'émotions, aussi vives que divergentes, au sein de toutes les classes, on n'a pas cessé de voir régner un calme qui aurait pu être taxé d'indifférence politique, si les élections du 10 octobre n'étaient venues mettre en relief l'énergie et l'accord des sentiments qui animaient la grande majorité des populations tant rurales qu'urbaines, sur les divers points du territoire où ces élections avaient lieu.

En présence de faits si concluants, il est bien permis de croire que la phase inaugurée par le vote de prorogation achèvera sans secousse la France vers des destinées meilleures et que les tyranniques prétentions de l'esprit de parti ne prévaudront pas contre la volonté réfléchie et persévérante que montre la nation d'en finir pareillement avec la révolution et avec la réaction.

On ne peut pas dire, à coup sûr, que tout sujet de perturbation ait disparu. Tant que durera l'existence de l'Assemblée nationale actuelle, il ne faut pas compter sur un dénouement complet du conflit politique dont elle est, par essence, le foyer. La majorité paraît trop résolue à faire opposition, dans toute la mesure de ses forces, à l'établissement définitif de la République et la majorité du pays, elle-même, trop décidée à tendre vers cet établissement, trop décidée à conserver cette attitude sans se départir d'un calme dont il nous donne le constant spectacle, il est facile de prévoir à la victoire restera.

Il n'y a, pour ainsi dire qu'à laisser aller les choses suivant leur cours naturel. Ou bien l'Assemblée actuelle déposera son mandat dans un temps plus ou moins rapproché, et alors la nation prononcera en dernier ressort sur le régime qu'il lui plaît de posséder, ou bien cette Assemblée prolongera son empire en vue d'une réalisation finale des espérances qu'elle continue de nourrir, malgré son impuissance présente et passée sous ce rapport. C'est ce qu'on donne à entendre pendant le dernier débat des membres influents de la majorité.

On peut ajouter que la proposition Chagnard portée intentionnellement témoignage des mêmes tendances. Mais, outre les difficultés de tout genre qu'une prolongation indéfinie du mandat législatif ne peut manquer de rencontrer, on ne voit guère comment il serait possible d'obvier au déplacement de la majorité parlementaire dont chaque élection partielle porte depuis deux ans le germe.

— Mettez cinq fûts de fort cidre par-dessus le marché, dit mon oncle, et l'affaire est faite.

— Cinq fûts !
— Non, six... voyons, sept !
— Tope ! répartit M. Merlin avec précipitation, car il voyait venir le huitième.

Tope ! répéta mon oncle. Païen qui s'en dédit !

Ils continuèrent de manger paisiblement...

Après le dîner, M. Merlin s'en alla.

Vivette, dit mon oncle, va voir dans ta chambre si j'y suis.

Et quand nous fûmes seuls tous deux, mon oncle reprit :

— Toi, tu as envie de savoir, pas vrai ? Eh bien ! je ne veux pas te faire languir : la petite bêtaille du marché, c'est Vivette. Je viens de faire sa fortune et son bonheur.

II.

Les jurons de mon oncle

Cette déclaration de mon oncle. Le Bihan, j'estais positivement atterré.

— Et toi, reprit-il, mon gaillard, tu vas aller faire ton tour de France. Ah ! toutes les nièces sont rousses, foi de Dieu ! mais c'est égal, on en rencontre des brunes et des blondes derrière les haies. Tu vas t'en donner, chevalier, attends voir un peu !

Il se leva en sursaut, car il avait oublié les Grâces, et il récitait dévotement la formule :

— Je remplace aujourd'hui monsieur mon chapelain qui se trouve être, par hasard, en vacances.

Après quoi, il dégaina pour protester contre l'indécence de la duchesse Anne et interrompre ainsi la prescription qui, sans cela, lui eût mangé petit à petit ses droits à la couronne de Bretagne.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 29 Novembre 1873.

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par
M. PAUL FEVAL

A tous les repas, mon oncle et tuteur prenait la peine de réciter en latin ce qu'il savait du béatificateur des grâces, ajoutant chaque fois un détail différent.

— Je remplace aujourd'hui M. l'abbé, mon chapelain ordinaire, qui se trouve être par hasard en vacances.

Je ne sais pas à quelle époque M. l'abbé était parti pour ses vacances, mais on ne les vit jamais finir.

En outre de ce refrain, il y avait une autre cérémonie également périodique et encore plus importante. Deux fois par jour, après le déjeuner et après le dîner, mon oncle Le Bihan se levait et tirait son épée en disant :

— Au nom de mon seigneur Dieu et du sang des saints, je proteste. La duchesse Anne est une coquette, les Français sont des saligauds. Moi, Corentin-Yvon-Judic-Marie Le Bihan de Polduc-Rohan-Bretagne, j'inter-

romps la prescription pour m'asseoir, moi ou mes héritiers, quand l'opportunité y sera, sur le trône de mes ancêtres ? Qu'on se le dise à Quimper et à Paris ! Amen !

Vivette et moi, nous n'avions jamais la permission de nous enlever avant l'accomplissement de cette revendication solennelle.

Par une belle matinée de printemps, le quatorzième jour du mois de mai, en l'an 1772, M. Le Bihan, qui remplaçait la cloche aussi volontiers que le chapelain, cria par la fenêtre de sa chambre :

— A la soupe, enfants ! à la soupe.

Vivette et moi nous arrivâmes. Dans la cuisine, servant aussi de salle à manger, quoi que la vache y eût sa literie dans un petit coin (c'était de beaucoup le mieux tenu), mon oncle et M. Merlin, sire de Trégueheneuc, étaient attablés déjà. M. Merlin pouvait avoir alors soixante-quinze ans bien sonnés.

Il s'habillait avec une certaine recherche. Ses vêtements de couleurs tendres faisaient ressortir les rides parcheminées de son vieux visage. Vivette, qui le détestait, se moquait à la journée de ses quatre montres, qu'il portait deux dans chaque gousset.

Il y avait sur la nappe, dans une terrine de faïence brune, un cochon de lait rôti que les deux convives attaquaient avec une égale énergie. Tous deux poursuivaient une conversation commencée, et nous pûmes bien voir, Vivette et moi, qu'il s'agissait d'une pièce de bétail que M. Merlin voulait acheter et que mon oncle répugnait à vendre.

Je crus que c'était la genisse de l'année, au premier abord ; Vivette penchait pour la poulaine, qu'on n'avait pas encore ferrée.

Petite jument ou petite vache, l'objet du marché, avait son prix, car on se débattait ferme.

— Voisin Merlin, disait M. Le Bihan, dont

le langage ne péchait jamais par un excès de vaine délicatesse, je ne voudrais pas vous mécontenter un jour où vous mangez ma viande ; mais quand on lave ses mains, c'est qu'on ne les a pas propres, et toi, dieu ! le seau du roi n'est bon que pour lessiver une vilaine. Est-ce vrai, Joson ?

— Tout de même, répondit le valet de chambre des bœufs, je ne meus point, sauf le respect qu'on lui doit, M. Merlin est sorti de la racaille.

— Comme quoi ! reprit mon oncle, visez donc votre écuelle, voisin, calotte à papa ! Je dis ça au lieu de jurer, parce que, quand il avait soif, papa tirait sa calotte de cuir et buvait dedans. J'en ai fait autant plus d'une fois dans mes sabots. A la guerre comme à la guerre, pas vrai ? Tout est bon pour boire, excepté les tasses d'or, quand on y met de l'eau. Et ne vous vantez pas de vos rentes, voisin ! Votre défunte femme, la bossue, était plus coquette encore que M^{me} Anne de Bretagne, qui m'a volé ma couronne. Je descends du roi Gallon, chien d'Anglais ! Je dis ça au lieu de jurer à cause d'un Goddam qui m'a chassé mon chien galeux, que je voulais noyer.

Tant mieux s'il a gagné la gale ! Les Anglais ne valent pas mieux que les Normands. Contez l'histoire du vieux Legall, voisin, elle est drôle, et je veux l'apprendre pour la redire.

— Voyons ! voyons ! fit M. Merlin, qui devorait consciencieusement, je mettrai un jambon dans le marché, et quatre poules de plus : des grasses.

— Je veux d'abord l'histoire, toutes les nièces sont rousses ! Je dis ça au lieu de jurer, à cause du recteur de Kerantrec qui avait sept nièces, dont la moins roussarde aurait allumé le soleil ponant. L'histoire !

— Et nous finirons le marché après !

— Peut-être, si vous êtes raisonnable. La petite bêtaille vaut son prix.

M. Merlin conta l'histoire du vieux Legall,

qui est devenue une légende, mais qui était alors une nouveauté. Elle datait du dernier dimanche, et l'on n'avait pas encore retrouvé le corps du pendu.

Le vieux

Fera-t-on subir au suffrage universel une élection assez considérable pour modifier ses arrêts ? Il en a été récemment question suivant la rumeur publique. Ce serait jouer une bien grosse partie et pour un succès douteux. Les derniers scrutins électoraux, comme tout le monde l'a remarqué, ont mis en relief des majorités qui défient tout ce qu'on pourrait attendre d'un travail d'épuration du suffrage. Aller jusqu'à l'attaque du principe serait plus que téméraire.

Il resterait un dernier moyen. Revenir à une candidature monarchique en la greffant sur le régime existant. Mais ici on se trouverait en face d'antagonismes d'un nouveau genre, et l'action desquels la majorité ne résisterait pas. — H. DAMETH.

LA COMMISSION DES TRENTE

Voici les noms des trente députés qui ont obtenu mercredi la majorité absolue dans le scrutin pour la nomination des commissaires chargés de préparer les lois constitutionnelles :

Votants.....	619
Majorité absolue.....	310
Ont obtenu :	
MM. Dufaure.....	427 voix.
Laboulaye.....	411
Waddington.....	383
De Talhouët.....	369
De Kerdrel.....	342
De Lacombe.....	338
Lambert de St-Groix.....	330
Pradère.....	330
De Larcy.....	328
De Meaux.....	325
Grivart.....	314
De Cumont.....	311
Talland.....	311

Venaient ensuite MM. :	
Daru.....	306
D'Haussonville.....	301
De Sugny.....	298
Vingtain.....	298
Chesnelong.....	297
J. Grévy.....	295
A. Lefèvre-Pontalis.....	294
D'Andelarre.....	293
Paris (P.-d.-C.).....	290
Schérer.....	288
Larochet-Bisaccia.....	287
Tallon.....	285
Tartarion.....	282
Keller.....	278
Lucien Brun.....	275
Ch. de Rémusat.....	260
Combar.....	259
Casimir Périer.....	259
Bethmont.....	258
Laurier.....	255
Bertaud.....	255
J. Simon.....	253
Le Royer.....	248
Arago.....	244
A. Grévy.....	240
Labassolère.....	240
Ricard.....	238
Larochette.....	238
Marc Dufraisse.....	203
Vacherot.....	160
Béranger.....	144
Desol.....	125
Cézanne.....	117
Voisin.....	101

Le scrutin d'hier mercredi a donné les résultats suivants :

Votants.....	607
Majorité absolue.....	304
Sont nommés :	
MM. Daru.....	320 voix.
Paris.....	310
Chesnelong.....	305
De Sugny.....	304
D'Andelarre.....	304

Par suite de la démission de M. de Larcy qui, en sa qualité de ministre, refuse de faire partie de la commission.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Deux des quatre nouveaux ministres ont déjà fait partie du ministère sous le gouvernement de M. Thiers : ce sont MM. de Larcy et de Fourtoul. Le groupe de l'extrême droite n'a plus dans le cabinet de représentant, par suite de la retraite de MM. Ernoul et de la Bouillerie.

MM. de Larcy et Depeyre sont en effet membres de la réunion Colbert, qui s'insinue aussi droite modérée, et que M. de Larcy présidait jusqu'à ce jour. M. le duc Decazes appartient plus spécialement au centre droit ; quant à M. Fourtoul, il n'appartient actuellement à aucun groupe, il est du groupe des députés flottant entre les deux centres.

Voici quelques détails sur les nouveaux ministres. Nous ne dirons rien des anciens, qui sont suffisamment connus.

M. le duc Decazes, qui quitte l'ambassade de Londres au moment même où il venait d'être appelé, est une des personnalités les plus importantes du parti monarchique. Membre du centre droit, il se rapproche néanmoins, plus que les autres membres de ce groupe, de la droite.

On se souvient que dans la commission des trente, il se sépara de M. de Broglie pour voter avec M. Lucien Brun et les autres membres de la droite et de l'extrême droite, contre toute transaction avec MM. Thiers et Dufaure.

M. le duc Decazes a pris une part des plus actives aux menées fusionnistes qui ont été poursuivies durant les vacances parlementaires. M. le duc Decazes est âgé de 54 ans ; il est entré dans la diplomatie sous les auspices de son père, l'ancien duc Decazes, et a représenté la France en Espagne et en Portugal. Rentré dans la vie privée sous l'empire, il se présenta aux élections pour le corps législatif, en 1869, comme candidat de l'opposition, et fut battu par M. Chaix-d'Est-Ange fils.

Il fut élu par le même département au 8 février 1871.

M. de Larcy a été ministre des travaux publics sous le gouvernement de M. Thiers depuis la constitution de l'Assemblée à Bordeaux jusqu'en juin 1872.

Il se retira du cabinet au moment de l'échec de cette trop fameuse démarche « des bonnets à poil » ; conduite par M. de Broglie. Il présida, on s'en souvient, la commission des trente.

M. de Larcy a 68 ans. Sa carrière politique a commencé en 1839, époque à laquelle il a été envoyé à l'Assemblée par les électeurs de Montpellier. Après le coup d'Etat, il entra dans la vie privée. M. de Larcy passait pourtant pour être l'inspirateur le plus influent de la Gazette de France et pour être fort intimement lié avec le rédacteur en chef de ce journal, M. Janicot. Il avait d'ailleurs écrit dans la

Gazette de France sous l'empire, et même, assure-t-on, depuis le 8 février 1871.

M. Depeyre, avocat de Toulouse, élu député de la Haute-Garonne le 8 février 1871, finit par la politique bien marquée. Il appartenait au parti légitimiste, mais s'est surtout efforcé de faire réussir la fusion. Le rôle qu'il a joué dans la commission de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon l'a désigné au choix de ses amis politiques pour entrer dans le ministère.

M. Depeyre paraît avoir, comme M. Ernoul, une quarantaine d'années, il a la figure mince, un peu longue, le teint pâle, les lèvres serrées ; il porte un pince-nez. Depuis longtemps, paraît-il, il ambitionnait ce portefeuille qu'il vient enfin d'atteindre.

« Avant même qu'il fût ministre, on croyait deviner sur son front, chargé de pensées graves, comme les préoccupations anticipées du ministère : on eût dit qu'il éprouvait les souffrances du pouvoir avant d'en connaître la possession. »

Cette dernière phrase est des Français, qui sait être gai aux dépens de ses alliés de la droite. M. Depeyre éprouvant les souffrances du pouvoir qu'il n'avait pas, c'est bien méchant. A moins pourtant que le Français ne prenne cela pour un éloge....

M. de Fourtoul, le plus jeune des ministres, est entré à la Chambre dans les rangs du parti légitimiste.

Il fut élu, au 8 février, par le concours du parti conservateur, dans la Dordogne, où il n'avait brillé jusque-là que comme sous-préfet de l'empire à Ribérac.

Il descendit graduellement de l'extrême droite au centre droit, et, au lendemain du fameux message du 13 novembre 1872, vota pour M. Thiers contre la proposition de Kerdrel.

M. Thiers le choisit peu après comme ministre, dans l'espoir d'amener par là cette fameuse conjonction des centres, tant cherchée et jamais réalisée.

Il fit partie du cabinet du 23 mai, qui avait fait de l'organisation de la république par le vote des lois constitutionnelles le point important de son programme.

Renversé avec MM. Thiers, Casimir Périer, Waddington, Béranger et les anciens ministres, il a depuis vécu avec les groupes de la droite, sans pourtant se faire inscrire à aucun d'eux.

Pour terminer, voici, à propos du changement de ministère, un tableau d'ensemble montrant la nomenclature des différents personnages qui se sont succédé dans chaque ministère depuis le 4 septembre :

Vice-président du conseil.

Jules Favre (4 septembre 70 — 19 février 71).

Dufaure (2 septembre 71 — 24 mai 73).

De Broglie (25 mai 73 — 24 novembre 73).

Ministère des affaires étrangères.

Jules Favre (4 septembre 70 — 2 août 71).

Ch. de Rémusat (2 août 71 — 24 mai 73).

De Broglie (25 mai 73 — 24 novembre 73).

Duc Decazes (27 novembre 73).

Ministère de l'intérieur.

Gambetta (4 septembre 70 — 6 février 71).

Jules Favre, intérim (10 octobre 70 — 1er février 71).

Hérodote (intérim à Paris) (1er février 71 — 10 février 71).

Crémieux, délégué à Tours (14 septembre 70 — 10 octobre 70).

Emmanuel Arago (6 février 71 — 19 février 71).

Ernest Picard (19 février 71 — 5 juin 71).

Lambrecht (5 juin 71 — 8 octobre 71).

Casimir Périer (11 octobre 71 — 2 février 72).

Victor LeFranc (6 février 72 — 30 novembre 72).

De Rémusat, intérim (30 novembre 72 — 7 décembre 72).

De Gaulle (7 décembre 72 — 47 mai 73).

Casimir Périer (19 mai 73 — 24 mai 73).

Boulé (25 mai 73 — 24 novembre 73).

De Broglie (27 novembre 73).

Ministère de la guerre.

Général Le Flô (4 septembre 70 — 5 juin 71).

Fourtoul, délégué (14 septembre au 10 octobre 71).

Gambetta à Tours (10 octobre 70 — 1er février 71).

Fourtoul, intérim (5 juin 71 — 24 mai 73).

Général du Barail (24 mai 73).

Ministère de la marine.

Amiral Fourtoul (4 septembre 70 — 19 février 71).

Amiral de la Motte (19 février 71 — 19 février 71).

Amiral Pothuau (19 février 71 — 24 mai 73).

Amiral Dompierre d'Hornoy (25 mai 73).

Ministère de la justice.

Crémieux (4 septembre 70 — 19 février 71).

Dufaure (19 février 71 — 24 mai 73).

Ernoul (25 mai 73 — 24 novembre 73).

Depeyre (27 novembre 73).

Ministère des finances.

Ernest Picard (4 septembre 70 — 19 février 71).

Pouyer-Quertier (21 février 71 — 5 mars 72).

De Gaulle, intérim (5 mars 72 — 23 avril 72).

De Gaulle (23 avril 72 — 7 décembre 72).

Léon Say (7 décembre 72 — 24 mai 73).

Magne (25 mai 73).

Ministère de l'instruction publique.

Jules Simon (4 septembre 70 — 17 mai 73).

Waddington (19 mai 73 — 24 mai 73).

Bathie (25 mai 73 — 24 novembre 73).

De Fourtoul (27 novembre 73).

Ministère des travaux publics.

Dorian (4 septembre 70 — 19 février 71).

De Larcy (19 février 71 — 27 juin 72).

Teisserenc de Bort, intérim (27 juin au 7 décembre 72).

De Fourtoul (7 décembre 72 — 19 mai 73).

Béranger (19 mai 73 — 24 mai 73).

Desseilligny (25 mai 73 — 24 novembre 73).

De Larcy (27 novembre 73).

Ministère de l'agriculture et du commerce.

Magnin (4 septembre 70 — 19 février 71).

Lambrecht (19 février 71 — 5 juin 71).

Victor LeFranc (5 juin 71 — 6 février 72).

De Gaulle (6 février 72 — 23 avril 72).

Teisserenc de Bort (23 avril 72 — 24 mai 73).

De la Bouillerie (25 mai 73 — 24 novembre 73).

Desseilligny (27 novembre 73).

Le ministère des cultes, séparé un moment

sous M. Thiers, du ministère de l'instruction

publique, et à la tête duquel avait été placé M.

de Fourtoul, fut réuni, dès le 25 mai, au dé-

partement dont il avait été distrait.

Affaire Bazaine

Audience du 26 novembre 1873

La séance est reprise à midi 45.

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

L'audition des témoins continue.

M. le colonel Ambert, bibliothécaire à l'école

d'application de Metz. — Le 5 octobre, M. le gé-

néral Coffinières a fait demander à la bibliothèque

plusieurs volumes, entre autres l'histoire du Consu-

lat et de l'Empire, où se trouve le récit de la capi-

tulation de Baylen et plusieurs autres ouvrages

traitant des capitulations.

M. le colonel Hoff était chargé de la fabrication

de la poudre et des munitions de guerre.

Vers le 12 octobre ordre a été donné de cesser

entièrement la fabrication. A partir du 25 septem-

bre, il n'a plus été confectionné de cartouches

pour l'infanterie.

Le colonel déclare qu'il avait des matériaux pour

en fabriquer environ trois millions.

En vertu du pouvoir discrétionnaire du prési-

dent, il est donc la lecture d'une partie de la dépo-

sition du général Soleille ayant trait à la ques-

tion. Il résulte de cette lecture que l'ordre de

cesser la fabrication de cartouches (modèle 1866)

a été donné par le général le 20 septembre.

Cet ordre a été donné parce qu'à cette époque

il y avait à Metz environ huit millions de car-

touches.

L'ordre de cesser la fabrication de la poudre a

été également donné par le général Soleille le 12

octobre.

M. le commandant du génie Pourcelletier.

— Vers le 1er octobre, le témoin a eu un entre-

tien avec le général Frossard dans lequel celui-ci

lui a dit qu'on serait obligé de traiter et même

de céder momentanément une partie de l'Als-

ace.

M. le maréchal Canrobert. — Il résulte

du rapport confidentiel du maréchal, en date du

7 octobre et aussi de ce que nous voyions nous-

mêmes que l'armée qui était encore admirable et

qui pouvait donner des coups de griffes, n'était plus

en état de tenir la campagne. Ça été l'avis de

ces généraux. Dans le conseil du 10, mais tous

avaient été d'avis que si une convention avec

l'ennemi ne nous donnait pas satisfaction (car il

n'était pas question de capitulation), nous sortirions

quand même et nous vendrions chèrement

notre vie. Et nous l'aurions vendue très-cher !

ajoute le maréchal.

Pour sauver l'armée, nous avons donc pensé à

une convention. Voilà ce qui a été décidé dans la

séance du 10 octobre. M. le général Boyer a été

chargé d'aller traiter de cette convention honora-

ble avec les Allemands. Quant à ce que le maré-

chal lui a dit, je n'en sais rien.

M. Boyer partit et revint le 18 octobre. Il nous

apportait des nouvelles, de tristes nouvelles, sur

la situation intérieure de la France. Il nous dé-

clara aussi qu'il n'avait pas réussi dans ses négocia-

tions, qu'il fallait donc songer à un autre moyen.

On nous réunit donc le 18 octobre, et d'après ce

que nous dit le général Boyer, il fallait s'adresser

à la seule autorité légitime que reconnaissaient les

Allemands, à l'impératrice.

Pour me résumer, dit le maréchal, après le con-

seil du 10, nous aurions encore pu vendre chère-

ment notre vie, mais, après la séance du 18, si

nous avions tenté le sort des armes, nous aurions

littéralement conduit nos soldats à la boucherie.

D. — Le 10 octobre, le maréchal vous a-t-il

parlé des négociations entamées avec le quartier

général allemand ?

R. — Non.

D. — Vous n'avez pas eu non plus connais-

sance des instructions données au général Boyer ?

R. — Non, M. le président, mais nous avions

décidé, le 10, qu'on enverrait quelqu'un pour ob-

tenir une convention. Quant aux détails, on n'en

a pas parlé. Je me rappelle seulement que le ma-

réchal avait recommandé au général de stipuler

l'honneur des armes.

Interrogé par le président sur les trois points

que le général Boyer était chargé de traiter, le

maréchal Canrobert déclare que quant à la pre-

mière condition posée par M. de Bismarck, l'ar-

mée relevait toujours du gouvernement impérial,

mais que la question de gouvernement était se-

condaire.

« Nous nous serions accrochés, dit-il, à n'im-

porte quel gouvernement essayant de sauver notre

peu. »

Le commissaire du gouvernement.

La fille Eugénie Rouvière a été arrêtée hier à 10 heures et demie, pour vol d'un panier de linges au préjudice de M. Dorel, chez lequel elle travaillait.

Le train n° 29 a déraillé hier au kilomètre 500, près Livron.

Un déraillement a été causé par un rail cassé sur la voie par maille.

Il n'y a pas eu d'accidents.

Une enquête est ouverte.

Dans sa séance du 27 novembre 1873, le conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire siégeant à Lyon, a rendu les jugements suivants :

Muller (Joseph), soldat de 2^e classe au 20^e régiment d'infanterie, a été condamné à un an de prison pour s'être, le 20 octobre 1873, à Lyon, rendu coupable d'outrages par gestes et menaces envers ses supérieurs.

Legrand (Jean-Marie), cavalier au 5^e régiment de dragons, a été condamné à deux ans de prison pour s'être, le 11 février 1873, à Lyon, rendu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix.

Muller (Louis-Auguste), soldat de 2^e classe au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à cinq ans de prison, peine changée en un mois de prison, pour s'être, le 26 octobre 1873, à Lyon, rendu coupable d'ivresse manifeste sur la voie publique.

AVIS AUX CHASSEURS. — Sur cent fusils de chasse qui étaient, quatre-vingt-quinze fois plus nombreux que le siège de l'incident.

La fabrication est la même; les chasses sont identiques. En général, les chasses s'appliquent à charger les deux côtés, et il doit cependant y avoir une raison de la plus grande fréquence de l'éclatement à gauche qu'à droite.

Une fois le chasseur en campagne, que se passe-t-il ?

Une pièce de gibier se présente, un coup de fusil part, c'est le coup droit. Si le gibier est atteint, le chasseur recharge le canon droit et recommence en quête. Si le gibier n'a pas été atteint, il est biontôt hors de portée et la manœuvre du chasseur est la même. En un mot, le coup gauche est une réserve dont on ne se sert qu'à la dernière nécessité.

Il semble au premier abord, que ce moins de travail devrait rendre plus rares les accidents du côté gauche; il produit, en réalité, l'effet tout contraire.

Supposons que le coup droit parte vingt fois plus souvent que le coup gauche, les détonations successives ébranlant chaque fois la charge contenue dans le canon gauche, finiront par ébranler la bourre de la poudre et par laisser s'échapper un intervalle notable; le coup gauche tirant alors, le canon éclatera.

Que faut-il faire pour prévenir cet accident, presque toujours suivi de mutilations terribles ?

Rien de plus simple : il faut, toutes les fois que l'on charge le coup droit, laisser tomber la bourre dans le canon gauche, de façon à rétablir le contact entre la bourre et le plomb. C'est tellement simple, tellement facile, on comprend si bien, qu'il suffira, nous l'espérons, de signaler la chose aux chasseurs pour qu'elle soit immédiatement mise en pratique.

YAN. — Une de ces nuits dernières, une détonation d'arme à feu mettait en émoi les habitants du quartier du Jeau-de-Paume, à l'anguin.

Une deuxième tentative d'assassinat avait lieu sur l'allée de gaz.

Déjà, il y a trois semaines environ, le père d'un allumeur, victime d'un guet-apens, recevait un coup de couteau dans la région abdominale. Cette fois c'est le fils qui, remplissant les fonctions d'allumeur pendant la maladie de son père et arrivant au dernier bec de gaz placé devant sa maison, entendait siffler le gaz.

Le meurtrier n'a pu heureusement viser sa victime et celle-ci a pu échapper ainsi à cet attentat.

YONNE. — Samedi dernier, un jeune homme du canton de Cruzy, le sieur P., âgé de 16 ans, après avoir passé toute la journée à Tonnerre, en compagnie de deux inconnus, fut surpris par eux en dehors de la ville. Arrivés à rase campagne, le froid était excessif, l'un mit à faire du feu dans une loge de canon.

La combustible touchant à sa fin, l'un des inconnus se dérobait à l'instant; à son retour, le prit P. par derrière, lui enlaca le cou et deux tours d'une corde tressée qu'il avait préparée dans ce but et le maintint couché, empêchant l'impossibilité d'appeler ni de se défendre. Pendant ce temps, son compagnon fouillait et dérobait la victime, puis ils l'abandonnèrent dans un état qu'ils crurent voisin de la mort.

La police, informée dès le lendemain, ne tarda pas à connaître l'un de ces deux coquins (pris de justice); et tout porte à croire qu'ils seront bientôt sous les verrous.

ARDECHE. — L'Echo de l'Ardecbe raconte le fait suivant, qui prouve une fois de plus qu'on ne saurait jamais exercer sur les enfants une trop grande surveillance :

Le 2 de ces jours derniers, les époux Gaudan, demeurant à Lafrière (Ardecbe), étaient occupés à ramasser des feuilles de laurier et avaient avec eux deux de leurs enfants, dont l'un âgé de six ans et l'autre de quatre.

Les deux jeunes enfants, s'étant éloignés un peu de leurs parents qui les croient sans danger, allèrent malencontreusement s'amuser dans une ruche. Attirés sans doute par la curiosité, et sans conscience du péril qu'ils couraient, les deux pauvres petits remuèrent la ruche, et la ruche par l'entrée de la ruche sortit des abeilles.

Celles-ci, irritées d'être troublées dans leur demeure, attaquèrent impitoyablement les deux malheureux enfants. En ce moment passait par cet endroit l'instigateur, M. Roussel; apercevant ces deux enfants qui criaient au secours et voyant le danger qu'ils étaient en train de courir, le premier mouvement de son cœur fut de se précipiter au milieu de la ruche d'attaque, et prenant le plus jeune enfant dans ses bras en secourant les abeilles tant qu'il put, et court du côté des parents qui pressaient de venir à son appel.

Après avoir remis au père son cher fardeau, le jeune homme retourna sur ses pas pour chercher l'auteur de la colère des abeilles.

Qu'on juge de la souffrance de ces deux pauvres petits enfants, ainsi exposés pendant d'une heure ! Qu'on juge aussi de l'impression produite sur le père et sur la mère en voyant qu'ils croyaient mort ! Enfin, on s'est efforcé d'arracher les abeilles de la tête des enfants qui en étaient entièrement couverts.

Aujourd'hui, les petits imprudents vont mieux, et on espère qu'ils seront bientôt rétablis.

L'Harmonie lyonnaise chantera le dimanche 29 novembre, à une heure, dans l'église Saint-Jacques, une messe en musique au bénéfice de la Société de la charité maternelle, présidée par M. Bourbaki. Nous sommes heureux de pou-

voir donner aujourd'hui le programme de cette cérémonie :

1. *Musique religieuse*, musique du 96^e (Prof.).
2. *Gloria in excelsis*, chanté par l'Harmonie lyonnaise, solis par M. J.-B. (Haydn).
3. *Andante de la symphonie en ut mineur*, musique du 96^e (Beethoven).
4. *Sanctus*, chanté par l'Harmonie lyonnaise (J. Monestier).
5. *O Salutaris*, M. Solve (J. Monestier).
6. *Agnus Dei*, chanté par l'Harmonie lyonnaise (Haydn).
7. *Ave Verum*, M. Solve (Haydn).
8. *Marche militaire*, musique du 96^e (X...).

L'orgue sera tenu par M. Aurand; les chœurs sont dirigés par M. Laussel; et la musique du 96^e par M. Pia.

Ecole de Commerce, dirigée par M. C. Fleury, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

Cours de belle écriture, de comptabilité, de législation commerciale et d'études complètes de commerce et de banque. — Cours spéciaux pour le volontariat d'un an.

La Grande Maison, place des Jacobins, 4, à Lyon. — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché. — 5 récompenses; médaille d'or.

Séance solennelle de rentrée des Facultés.

LE DISCOURS DE M. FERRAZ

L'espace nous a manqué hier pour parler du remarquable discours de M. Ferraz. L'éminent professeur avait pris pour sujet : *De l'éducation par la philosophie*, et dans un moment où le côté spirituel des doctrines est si peu en faveur, malheureusement auprès du public et de la jeunesse, il a su provoquer des applaudissements enthousiastes.

Il faut être juste : c'est à l'empire que revient le triste honneur d'avoir porté les premiers coups à la philosophie. C'était sous le ministère de M. Fortoul. La philosophie, qui a pour but d'élever les âmes, de les porter au-dessus des visées purement utilitaires, était tenue en suspicion. N'avait-elle pas aussi le tort de parler au nom de principes supérieurs aux faits ? Était-il prudent de laisser aux gens toutes ces notions de droit, de justice, de liberté, dangereuses souvent, inutiles toujours ? Le nom seul de philosophie était malsonnant et dut disparaître. On réduisit à l'étude d'une simple méthode de raisonnement ce que nos ancêtres avaient appelé du nom excellent de « science de la sagesse ».

La philosophie, bien qu'on lui ait rendu son nom et un peu de place, ne s'est pas encore remise complètement de cet échec. M. Ferraz, pourtant, lui a assigné avec une grande force de vérité le rang réel qu'elle doit tenir dans l'éducation. L'éducation du jeune homme, de celui qui n'est pas sous le coup de l'obligation de travailler immédiatement pour vivre, doit être longtemps générale et non spéciale, libérale et non professionnelle, c'est-à-dire qu'elle doit longtemps le former pour lui-même et non pour autre chose, qu'elle doit longtemps le perfectionner dans l'ensemble de sa nature, non dans tel ou tel des éléments qui la composent. Ainsi, dans l'éducation physique, les Grecs se proposaient pas de développer un particulier tel ou tel membre, pour telle ou telle profession, mais bien de développer la beauté et la force de tout le corps, en maintenant les parties dans un équilibre harmonieux. Sous ce rapport M. Ferraz, en se plaçant à un autre point de vue, s'est rencontré avec M. de Laprade dans son admirable livre de *L'éducation libérale*.

Jean-Jacques, dans l'*Emile*, a résumé les vues de l'antiquité sur ce but élevé de l'éducation quand il dit des enfants : « Leur vocation commune est l'état d'homme, et qui- conque est bien élevé pour celui-là, ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent... » Avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine. Vivre est le métier que je lui veux apprendre.

Le but de l'éducation ainsi déterminé, il reste à savoir, a dit M. Ferraz, si la philosophie peut aider le jeune homme à y atteindre. C'est répondre que oui, que de remarquer que l'objet même de la philosophie, c'est l'esprit humain. C'est lui que depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, depuis Socrate jusqu'à Maine de Biran, elle s'est avant tout attachée à étudier. Quel emploi serait plus digne des forces de l'intelligence que cette connaissance en elle-même ?

Mais pour étudier l'esprit, quelle voie prendre ? Faut-il l'interroger sur la vie physiologique du cerveau, dans lequel il est, dit-on, caché ? Non. Les phénomènes cérébraux sont les conditions d'existence des phénomènes spirituels, ils ne sont pas ces phénomènes eux-mêmes. La physiologie n'a pas pour but la recherche des faits spirituels. Elle ne saurait les trouver. Cette pensée de M. Ferraz nous a remis en mémoire cette phrase admirable de Pascal : « De tous les corps ensemble on ne saurait en faire une petite pensée; cela est impossible, et d'un autre ordre. » A quoi il ajoute : « De tous les corps et esprits, on n'en saurait trouver un mouvement de vraie carité; cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel. »

Faut-il alors consulter les monuments de l'histoire ? Mais les phénomènes historiques sont les manifestations des phénomènes spirituels, ils ne sont pas ces phénomènes eux-mêmes, et si l'homme ne saisissait pas ces derniers, il serait impossible de remonter des actes historiques aux causes déterminantes dont ils sont les signes.

Il n'y a donc pour l'esprit, à proprement parler, qu'une seule manière de s'étudier : la réflexion. C'est ce qu'ont fait Descartes, dans son « poêle » d'Allemagne, Malebranche retiré dans sa cellule, et Maine de Biran, quand il descendait dans ce qu'il appelait les *galeries souterraines de son âme*.

C'est bien la réflexion qui distingue l'homme de l'animal, car l'animal connaît, mais l'homme se sent connaître, et connaît sa connaissance; l'animal pense, en un certain sens, mais l'homme se pense penser. L'analyse étend cette pensée, lui imprime un caractère rationnel. Appliquer un jeune homme aux études psychologiques, c'est donc développer en lui la réflexion, l'arme de cet instrument universel et applicable à tout, dont parle Descartes et qui n'est autre que la raison.

Mais la philosophie ne traite pas seulement de l'homme en général; elle n'est pas tout entière dans la psychologie. Elle détermine les principes du développement et de la perfection de la pensée et de la volonté. Elle embrasse donc aussi la logique et la morale.

Pendant que chaque science s'organise sans se préoccuper des rapports qu'elle peut avoir avec les autres, la logique classe ces sciences diverses, les ramène à l'unité et fait un seul corps de ces membres épars. Celui qui ne l'a pas étudiée peut posséder plusieurs sciences, il ne possède pas la science. C'est la science maîtresse qui apprend aux autres à se comprendre elles-mêmes et à se comprendre entre elles.

Mais si les principes qui gouvernent la vie n'importent pas moins que ceux qui régissent la pensée, la morale n'est pas moins importante que la logique. Seule elle peut établir avec

une rigueur vraiment scientifique, qu'il y a des axiomes de l'ordre pratique, comme il y en a de l'ordre spéculatif, et déterminer ces axiomes, de telle sorte que Leibnitz a pu dire qu'une morale bien faite a quelque chose de la fixité de la géométrie elle-même.

Enfin les vérités de la morale en supposant d'autres qui en sont les postulats nécessaires. Quand la liberté ne serait pas établie directement par le sens intime elle serait enveloppée dans le seul principe du devoir. Si j'ai des devoirs il faut bien que j'aie en effet la possibilité de les remplir, c'est-à-dire que je sois libre. Enfin le devoir est une loi de conservation et de développement qui suppose un législateur qui l'a instituée.

Par cela seul qu'ils ont un caractère universel, les principes de la philosophie sont donc utiles au jeune homme, dans quelle carrière qu'il lui plaise d'entrer, car ils contribuent à son perfectionnement en se combinant avec l'expérience professionnelle qu'il aura occasion d'acquiescer. Seules, les idées générales et spéculatives feraient de lui un utopiste et un rêveur; seules, les idées spéciales et pratiques feraient de lui un esprit étroit et routinier.

M. Ferraz a ensuite montré que chez le médecin, le magistrat, l'orateur, l'écrivain, ces deux genres d'idées sont la condition du talent. Il a montré avec une grande force de raison que nos grands écrivains français, ceux qui ont notre gloire et ont fait notre langue, sont tous des philosophes ou des esprits philosophiques. Au XVI^e siècle, c'est Montaigne; au XVII^e, Descartes et Pascal, Bossuet et Fénelon; au XVIII^e, Rousseau et Montesquieu; au XIX^e, Victor Cousin et Lamennais.

Tels sont, a dit, en terminant, l'éminent orateur, les principaux avantages que l'enseignement de la philosophie peut offrir à la société présente. En initiant la jeunesse à la connaissance du cœur humain, il la plie à ces habitudes de réflexion sans lesquelles la raison resterait toujours à l'état rudimentaire; en lui inculquant les principes fondamentaux de la pensée, il lui ouvre sur la science en général des vues fécondes; en la pénétrant des principes réguliers de la vie, il donne à sa vie elle-même un but supérieur et une direction rationnelle; en lui inspirant le dédain de la littérature facile, d'une littérature pleine de mots et vide d'idées, il entretient sa vigueur intellectuelle et sa vigoureuse morale tout ensemble.

Les applaudissements répétés qui ont accueilli le beau discours de M. Ferraz ont dû lui prouver que les vérités élevées, dites dans un noble langage, savent retrouver toujours leur ascendant.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles VALLET et GRAS qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Casimir VALLET, de la maison Vallet et Magnin, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le dimanche 30 courant, à 8 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Malesherbes, 43, pour se rendre à l'église de la Rédemption, et, de là, au cimetière de Loyasse.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS et de Crédit industriel

Le Conseil d'Administration a décidé que par suite de l'abaissement du taux de l'escompte de la Banque de France, l'intérêt des Comptes de Dépôts à vue sera ramené de 4 au taux antérieur de

3 0/0

à partir du 1^{er} décembre prochain. 2143

Crédit Lyonnais

Le Conseil d'Administration du CRÉDIT LYONNAIS a décidé de ramener de 4 0/0 à

3 0/0

l'intérêt des Comptes de Dépôts à vue. Cette mesure sera appliquée à partir du 1^{er} décembre prochain. 2141

DÉPÊCHES D'HIER

soir. — 3 HEURES.

Palma, 26 novembre.

Le bombardement a causé une grande destruction dans Carthagène. Les assiégés maintiennent un feu bien nourri; les assiégés répondent énergiquement des forêts.

On assure que l'escadre espagnole commencera demain à participer à l'action.

L'escadre insurgée est sous vapeur dans le port.

Mendès a tiré sur les batteries assiégées.

Le tir est excellent des deux côtés.

Palma, 27 novembre.

Le bombardement n'a pas discontinué.

Les assiégés ont établi 10 batteries avec 10,000 projectiles.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du Journal de Lyon.

28 novembre.

Il ne faut jamais désespérer de rien, puisque la victoire de la droite, qui causait au parti républicain et libéral de si vives appréhen-

sions, va peut-être, en définitive, tourner à l'avantage de ce parti.

La rupture entre le centre droit et l'extrême droite est patente aujourd'hui, et le ministère annonce l'intention de maintenir le régime actuel contre toute attaque. Ce régime qu'on appelle déjà le mac-mahon ne sera donc confisqué, au moins jusqu'à nouvel ordre, ni par les amis du comte de Chambord, ni par les bonapartistes, ni par les radicaux.

Le sera-t-il par les orléanistes ? C'est possible, mais il faudra d'abord que ceux-ci s'assurent du centre gauche et même d'une partie de la gauche modérée. Ils devront commencer par donner des gages, et l'avenir des libertés publiques sera au moins mis hors de danger. Nous verrons après.

M. Thiers, qu'on a vu ce matin, se montre très-satisfait; il dit qu'il ne pouvait pas léguer son héritage à des mains plus capables de fonder la république et de la faire passer dans les habitudes de la portion la plus conservatrice du pays.

Il recommande à ses amis du centre gauche de ne pas s'emballer et de ne faire de concessions qu'en retour de garanties sérieuses; mais, d'autre part, il faut se garder de choquer le centre droit, et, s'il parle d'abord, il le faut écouter.

Les membres de l'extrême gauche qui ont affecté, hier et avant-hier, de ne pas prendre part au scrutin pour la nomination de la commission constitutionnelle, sont l'objet d'un blâme sévère de la part de l'ex-président de la République.

Cette commission, comme vous le savez, n'est encore nommée qu'à moitié, et ne sera pas complète avant plusieurs jours. On se rappelle à ce propos qu'il a fallu toute une semaine, en 1848, pour une élection pareille. La Chambre, il est vrai, comptait alors 900 membres au lieu de 750.

On s'attendait à une espèce de manifestation de gouvernement de la part du nouveau ministère. Jusqu'à présent, il n'est question de rien de semblable dans l'entourage du chef de l'Etat.

J'apprends que la séance de cette après-midi à Trionan a été des plus éloquentes. Il s'agissait de la dernière partie de l'interrogatoire, relative à la capitulation et à la livraison des drapeaux.

Le général Jarras qui a commencé sa déposition à midi et demi ne l'avait pas terminée au bout de deux heures. Ses larmes ont à plusieurs reprises étouffé sa voix, et, derrière lui, cette émotion s'est communiquée au greffier, aux gardes, à l'auditoire.

Le maréchal Bazaine sanglotait sur son fauteuil. Les juges partageaient aussi l'impression générale. Le duc d'Aumale avait la voix très-altérée.

On doute qu'on puisse en finir demain avec les dépositions, mais, de toute manière, je ne crois pas que le procès se prolonge au-delà du 10 décembre. A cette époque, le verdict sera très-probablement rendu.

Alexandre Dumas a fait à sa pièce quelques modifications très-légères qui ne laissent même plus d'ombre au tableau, et le bureau de location est littéralement assiégé. Seulement on ne peut trouver de places.

Vous connaissez sans doute le procédé de MM. les directeurs de théâtre. Une fois qu'ils tiennent un grand succès, au lieu d'augmenter les prix (ce qu'ils n'ont pas), ils livrent tous les coupons ou à peu près aux marchands de billets, qui les leur paient un tiers ou un quart en sus et les font payer un autre tiers plus cher au public.

Permettez-moi de vous recommander, à l'occasion des prochaines étreintes, les volumes 17 et 18 du *Magasin d'éducation* de l'éditeur Hetzel.

Ces deux volumes, publiés en 1873, contiennent un roman de Jules Verne, le *Pays des fourrures*, l'*Histoire de l'air* de Gustave Tisserand, enfin l'*Histoire d'une maison* de Viollet-Leduc. Voilà, je pense, des noms dignes d'inspirer confiance.

Ce dernier ouvrage a été demandé par Hetzel à l'éminent architecte, pour faire pendant à l'*Histoire d'une bouchée de pain*, par Jean Macé, qui en est à sa 78^e édition.

C'est l'instruction mise à la portée de tout le monde, et par un homme comme Viollet-Leduc !

Ajoutez à cette attraction d'innombrables dessins de Frélich, Riou, etc. Il n'y a pas de meilleur cadeau pour le 1^{er} janvier.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Versailles, 28 novembre.

La Liberté se dit en mesure d'affirmer de la façon la plus catégorique que le gouvernement tout entier, président et ministres, est résolu à s'opposer dans la mesure de son influence et de son autorité, à tous les agissements monarchiques. L'accord le plus complet, dit le même journal, existe dans le cabinet à cet égard.

M. Pernolet, député de la Seine, écrit au *XIX^e Siècle* pour lui rapporter la phrase ci-dessous dite à lui-même par M. le duc Dacazes. « Rappelez-vous bien ceci, M. Pernolet, c'est de la présidence du maréchal de Mac-Mahon que date la fondation de la République en France. »

Une réunion des électeurs républicains délégués par divers cantons du Finistère a eu lieu mercredi à Landernau. La candidature de M. Sevinny y a été adoptée à l'unanimité. M. Camecasse, dont il avait été question, s'étant prononcé lui-même pour ce choix.

Les voyages faits par M. Desseigny, pendant les vacances parlementaires, à Rouen, à Lyon et à Marseille, avaient motivé tout un programme de grands travaux destinés à améliorer la navigation de la Seine et du Rhône. La *Patrie* annonce que l'exécution de ces travaux ne sera point entravée par le changement qui vient de ramener M. de Larcy au ministère des travaux publics.

LOI SUR LES MAIRES

ET LES ATTRIBUTIONS DE POLICE MUNICIPALE

Voici le texte du projet qui a été déposé par M. le duc de Broglie :

Article premier. — Jusqu'au vote des lois organiques, les maires et adjoints seront nommés par le président de la République dans les chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de cantons; dans les autres communes, ils seront nommés par le préfet.

Art. 2. — Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints; ils seront choisis parmi les conseillers municipaux. En cas de démission, de révocation d'un maire ou d'un adjoint, leurs successeurs pourront, à la suite d'une décision ministérielle, être pris en dehors du conseil municipal.

Art. 3. — Dans les communes chefs-lieux de départements et d'arrondissements, les préfets et sous-préfets exercent les attributions du préfet de police, telles qu'elles sont réglées par l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII, sauf celles énumérées à l'article 2 de la loi du 10 janvier 1873.

Dans les autres communes, la police est exercée par le maire sous l'autorité des préfets et sous-préfets.

Les maires peuvent en être momentanément démis par un arrêté du préfet qui en retient l'exercice ou le confie aux sous-préfets, soit à un délégué spécial.

Art. 4. — Un règlement d'administration publique détermine pour les villes ou communes suivant leur population, l'organisation du personnel chargé des services de la police.

Tous les inspecteurs et agents de police sont nommés et révoqués directement par le préfet.

Les dépenses de police sont obligatoires.

Si un conseil municipal n'allouait pas les fonds exigés pour les dépenses, ou s'il n'allouait qu'une somme insuffisante, l'allocation nécessaire serait inscrite d'office au budget en la forme ordinaire.

Les crédits affectés au traitement des commissaires de police, aux inspecteurs et aux agents seront rattachés comme fonds de concours au budget du ministère de l'intérieur.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du vendredi 28 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 h. 1/4 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires de l'Assemblée et adopté sans observations.

L'Assemblée passe immédiatement au scrutin pour la nomination de 13 membres de la commission des lois constitutionnelles.

Le scrutin est déclaré clos à 3 h. 35 minutes. Les scrutateurs procèdent au dépouillement dans une salle voisine.

M. Albert Desjardins, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique a écrit à M. le président pour donner sa démission de secrétaire de l'Assemblée nationale.

Acte est donné à M. Albert Desjardins de cette démission.

L'Assemblée procédera ultérieurement à la nomination d'un secrétaire pour remplacer M. Desjardins.

L'ordre du jour amène la discussion de deux projets de loi d'intérêt local; l'un a pour objet d'établir une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Port-Launay (Finistère);

L'autre tend à autoriser la ville de Nice (Alpes-Maritimes), à emprunter une somme de 800,000 francs.

Ces deux projets de loi sont adoptés sans contestation.

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi qui tend à restituer la nomination des maires au gouvernement et à remettre la police locale aux mains des préfets.

Voix diverses. — Lisez ! lisez !

M. le président. — Insiste-t-on pour la lecture ? (Oui ! oui !)

M. le duc de Broglie donne lecture du projet. (Nous donnons en substance le texte de ce projet.)

Les maires et adjoints seront nommés par le gouvernement dans les chefs-lieux de canton. Dans les autres communes ils seront nommés par les préfets. (Exclamations à gauche.)

M. le président. — Vous avez demandé la lecture. Ecoutez.

M. le duc de Broglie continue : En résumé, les maires seront choisis dans les conseils municipaux; mais dans certains cas ils pourront être choisis en dehors, notamment quand le maire serait révoqué par le gouvernement ou le préfet.

Les maires et sous-préfets exerceront la police locale. Les maires des communes continueront à en être investis, mais ils pourront en être démis par les préfets.

M. le président. — Je propose de suspendre la séance pendant une heure. (Oui ! oui !)

Après le vote de la loi sur la police locale, l'Assemblée donne connaissance à l'Assemblée de l'ordre du jour de demain.

Demain à 2 heures, séance publique. Discussion du projet de loi de crédit sur les dépenses de l'Algérie; rapport de pétitions.

M. Guichard demande que la loi sur les sucres soit inscrite à un ordre du jour prochain. Le trésor perd de 15 à 20 millions de francs.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

Age, sexe et état de santé de ces enfants; fréquentent-ils les écoles? combien sont vivants? combien sont morts? jusqu'à quel âge, les uns et les autres, ont-ils été allaités? enfin, à quel âge ont-ils été vaccinés?

2° Quel a été le nombre des nourrissons allaités? combien de temps a duré leur allaitement? ont-ils été vaccinés? combien sont morts en nourrice? combien ont été rendus vivants et bien portants?

Il va sans dire que la réponse à cette dernière question aura plus de valeur si elle est confirmée par une attestation des pères et mères des nourrissons rendus bien portants.

Il est indispensable, en outre, que les nourrices fournissent des témoignages authentiques de leur moralité, délivrés par le maire, le curé, le pasteur ou toute autre personne notable de la commune.

IV

Quarante prix départementaux de cinquante francs chacun seront distribués aux mères de famille et aux nourrices qui présenteront des titres suffisants à cette récompense, en remplissant, d'ailleurs, les conditions que nous venons de dire.

Le nombre et la valeur des prix que la Société protectrice de l'Enfance prélève chaque année sur son budget pour récompenser les mères de famille et les nourrices seront, comme, à l'ordinaire, déterminés ultérieurement.

V

Tous les renseignements, toutes les pièces, tous les documents destinés à appuyer les demandes de participation à ce double concours devront être envoyés franco avant le 1^{er} janvier prochain, terme de rigueur, au docteur Fontet, secrétaire général de la Société protectrice de l'Enfance, place des Célestins, 7.

D^r ROBERT, président.D^r FONTET, secrétaire général.

Lyon, 22 novembre 1873.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 28 Novembre.

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

Opérations de décreusage 12
Dernier numéro placé 279
Total du 1^{er} au 27 23511

AVIGNON, 27 novembre.

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SAINT-ETIENNE, 26 novembre.

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	CHINE	JAPON	POIDS
39 Org.	14	7	4	7	3	3315
23 Trames	1	1	8	8	5	1569
36 Grèges	13	7	3	4	8	4 2770
5 Div.	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1
1 Lair.	1	1	1	1	1	1
107	28	8	19	3	8	19

ère exploitait à Sainte-Foy, rue
Vingtain, prévient les person-
nes qui auraient des droits à faire
valoir sur le prix de cette vente,
de lui adresser leurs réclamations
dans le délai de dix jours, à da-
vantage de la présente publication,
sous peine de déchéance. 2127